

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 709

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 19

À l'alinéa 2, après les mots :

« d'assistance à »,

substituer au mot :

« la »,

le mot :

« leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.